

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

Montréal, le 10 juillet 2008

No de demande : 7-Q-00000C-650-P Et

No de référence : Q08-04092-4

DESSERCOM INC.
5636, rue des Aulnaies
Lévis (Québec)
G6V 5B4

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 5-Q-001234-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de votre permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui fait l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que votre permis autorise à desservir a fait l'objet d'une annexion ou d'un regroupement, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant au permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

En outre, afin d'harmoniser vos permis, la Commission a regroupé les territoires autorisés et les modalités d'exercice. En effet, ces permis accordent en tout ou en partie les mêmes droits, conditions ou restrictions, d'où la nécessité de faire des regroupements. La Commission entend vous délivrer un nouveau permis en remplacement de celui existant. Ces regroupements sont illustrés aux tableaux 1 et 3.3 du rapport administratif ainsi qu'au projet de permis.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs de votre nouveau permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec votre nouveau permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projet de permis (1)
Permis en vigueur (1)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

DESSERCOM INC.
5636, rue des Aulnaies
Lévis, Québec
G6V 5B4

No dossier : 5-Q-001234

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 1

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 1

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC Remplace le(s) permis
1 001B

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
001B	2009-08-29	1	2009-08-29

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom: 7

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
001B	Grand-Mère	36055	Shawinigan	36033
001B	Grondines	34070	Deschambault-Grondines	34058
001B	Nicolet	50070	Nicolet	50072
001B	Saint-Casimir	34075	Saint-Casimir	34078
001B	Saint-Louis-de-France	37060	Trois-Rivières	37067
001B	Zone 2 Trois-Rivières	121002	Trois-Rivières	37067
001B	Zone 5 Shawinigan	121005	Shawinigan	36033

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
001B	Batiscan	37210	1
001B	Bécancour	38010	1
001B	Champlain	37220	1
001B	Deschambault-Grondines	34058	1
001B	Louiseville	51015	1
001B	Nicolet	50072	1
001B	Saint-Casimir	34078	1
001B	Sainte-Anne-de-la-Pérade	37205	1

Services Spécialisés Permis

001B	Saint-Marc-des-Carières	34065	1
001B	Saint-Maurice	37230	1
001B	Saint-Raymond	34128	1
001B	Shawinigan	36033	1
001B	Shawinigan	36033	1
001B	Trois-Rivières	37067	1
001B	Trois-Rivières	37067	1
001B	Victoriaville	39062	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Permis actuel	Territoire	Code	No PC
001B	Shawinigan	36033	1
001B	Trois-Rivières	37067	1

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. La spécificité de la clientèle est exprimée au chapitre des conditions et restrictions.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-001234-PC 1 **en projet**

NOM :

DESSERCOM INC.
5636, rue des Aulnaies
Lévis, Québec
G6V 5B4

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :

DATE DE FIN : 2009-08-29

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Batiscan (37210)
Bécancour (38010)
Champlain (37220)
Deschambault-Grondines (34058)
Louiseville (51015)
Nicolet (50072)
Saint-Casimir (34078)
Sainte-Anne-de-la-Pérade (37205)
Saint-Marc-des-Carières (34065)
Saint-Maurice (37230)
Saint-Raymond (34128)
Shawinigan (36033)
Trois-Rivières (37067)
Victoriaville (39062)

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. La titulaire est limitée à la clientèle suivante : personnes handicapées de façon permanente ou temporaire qui utilisent ou non un fauteuil roulant et leurs accompagnateurs ayant à se rendre soit à des ateliers spécialisés ou encore à des activités sociales, récréatives ou culturelles. Par personnes handicapées ou handicapé, on entend : toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités individuelles ou sociales normales et qui, de façon significative, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap.

REPLACE LE PERMIS : 5-Q-001234-001B

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-001234-001B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2008-05-27

NOM :
DESSERCOM INC.

5636, rue des Aulnaies
Lévis, Québec
G6V 5B4

NEQ : 1140139826

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2004-08-30
DATE DE FIN : 2009-08-29

DÉCISION NUMÉRO : QPVC04-00176
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2004-08-30

REMPLACE LE PERMIS 5-Q-001234-001A

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de
personnes handicapées

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Zone 2 : (121002) (On réfère aux zones tel que décrites dans le règlement sur
le transport par autobus, Décret 671-2001, Annexe 1, en date du 28 juin 2001)
Zone 5 : (121005) (On réfère aux zones tel que décrites dans le règlement sur
le transport par autobus, Décret 671-2001, Annexe 1, en date du 28 juin 2001)
Shawinigan (036033) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire
de Grand-Mère, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001)
Nicolet (050072) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de
Nicolet, en référence aux limites municipales du 26 décembre 2000)
Victoriaville (039062)
Louiseville (051015)
Trois-Rivières (037067) (La partie de cette municipalité comprenant le
territoire de Saint-Louis-de-France, en référence aux limites municipales du
31 décembre 2001)
Bécancour (038010)
Champlain (037220)
Sainte-Anne-de-la-Pérade (037205)
Saint-Marc-des-Carrières (034065)
Saint-Casimir (034078) (La partie de cette municipalité comprenant le
territoire de Saint-Casimir (M), en référence aux limites municipales du 20
juin 2000)
Saint-Maurice (037230)
Batiscaun (037210)
Deschambault-Grondines (034058) (La partie de cette municipalité comprenant le
territoire de Grondines, en référence aux limites municipales du 26 février
2002)
Saint-Raymond (034128)

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-001234-001B

DOCUMENT ÉMIS LE : 2008-05-27

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes handicapées de façon permanente ou temporaire qui utilisent ou non un fauteuil roulant et leurs accompagnateurs ayant à se rendre soit à des ateliers spécialisés ou encore à des activités sociales, récréatives ou culturelles.

Par (personnes handicapées) ou (handicapé) ou entend: toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités individuelles ou sociales normales et qui, de façon significative, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap.

~~2008-05-30~~